

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE EN BEAUMONT  
SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 2017**

Présents : Marie-Noëlle BATTISTEL, Daniel ROCHE, Jean PRA, Marcel VIEUX, Gilles BERNARD, Jean-Paul PAULIN, Guy BOREL, Maryse TUAL, Eve JACQUIN

Excusée : Maryline VIDAL

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Marie-Noëlle BATTISTEL.

**1. AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Madame le Maire rappelle la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du ¼ des dépenses de 2016.

Un crédit de 23 500,00 € est donc ouvert sur l'opération n°20 bâtiments communaux c/23511 (délibération 001-2017)

**2. BOIS ENERGIE**

Guy Borel a trouvé du bois pour la fourniture du bois énergie des chaufferies municipales, reste à broyer et transporter le bois.

**3. INAUGURATION DE LA BOITE A LIVRES**

Madame le maire informe le conseil de la création d'une « boîte à livres » ouverte à toute et gratuite dans les locaux communaux au rez-de -chaussée du Renaudon. Ce local est mis à disposition à titre gracieux par convention à l'association Passeurs de mémoire. Une inauguration de cette boîte à livres aura lieu le lundi 20 février à 9h00.

**4. VENTE DE PARCELLES**

Marcel Vieux informe le conseil du souhait d'un habitant de la commune de racheter un morceau de parcelles communes (A 876) de façon à régulariser une occupation. Affaire à suivre en conseil.

**5. FORET COMMUNALE**

Jean-Paul Paulin, Marcel Vieux et Marie-Noëlle ont rencontré l'ONF au sujet de l'aménagement et de l'exploitation à 20 ans de la forêt communale. La question d'une coupe affouagère en 2017 se pose avec peut être la possibilité de faire la récupération de grumes en bord de chemin.

Prévoir une communication auprès des habitants pour un retour sur ce type de coupe.

**6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le CA 2016 est présenté au Conseil

Pour le BP 2017 un document reprenant le CA 2015, le BP 2016 et le CA 2016, par section et par imputation est présenté aux conseillers, fruit du travail du maire et des adjoints.

Il s'agit d'une première approche. La section de fonctionnement appelle peu de commentaires. En RF, il faut poursuivre les démarches pour le remboursement du toit de l'école (10 000,00 € à inscrire en plus).

Sur le compte 6257 (réceptions), madame le maire demande aux élus membres de la commission festivités de préparer un bilan financier événement par événement.

Sur le chapitre 012, qui sera affiné, il faut prendre en compte le souhait d'un agent titulaire en disponibilité de reprendre à temps partiel (50 ou 60%).

La section d'investissement impose de faire des arbitrages pour 2017, à l'exclusion des programmes réalisés en 2016 et qui seront mandatés en 2017 (1<sup>re</sup> tranche de l'éclairage public au Champlong et aux Bourlens et 1<sup>re</sup> tranche de travaux de la mairie).

Les allées du cimetière seront faites en régie, avec peut être un chantier participatif car des habitants se sont déclarés volontaires. Il convient de réévaluer la somme pour les matériaux.

La programmation des travaux sur le bâtiment de la crèche doit être décalée : il faut prendre le temps de monter de nouveaux dossiers de subvention (au département et à la CAF) car le montant des travaux est important. L'entretien du bâtiment en 2016 doit se poursuivre.

Les travaux de voirie seront également décalés, d'une part car le département a programmé sa subvention en 2019, d'autre part car les travaux de la fibre risque de démarrer en 2017 et interviendront sur la voirie.

Sur l'éclairage public, le dossier SEDI est à monter, et un choix des hameaux à équiper en priorité doit se faire (Souchons et Marcoux en 2017).

La fin des travaux d'isolation de la mairie et d'aménagement du logement communal sont maintenus sur 2017.

#### **7. LE MASCARET**

Fonds de commerce toujours en vente, le bail est à échéance du 30 avril 2017. Madame le maire se tient informée.

#### **8. TOUR DE FRANCE**

La CCM a sollicité les communes pour une mise à disposition gracieuse d'agents communaux pour l'organisation du Tour de France en ville départ à La Mure le 19 juillet. Le Conseil y est favorable, sous réserve de l'accord de l'agent.

La séance est levée à 23h00